

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	26 (1881)
Heft:	(23): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
Rubrik:	Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUE

CONFÉDÉRATION SUISSE

Un nouveau fusil. — On a fait dernièrement à Zurich d'intéressantes expériences avec un fusil dont le canon n'est rayé que dans sa partie postérieure, l'extrémité étant lisse. On a obtenu une très grande vitesse initiale et une trajectoire très rasante. A 300 et 400 mètres les résultats ont été, paraît-il, excellents. Le *Werhmann*, auquel nous empruntons ces lignes, promet de donner bientôt de plus amples détails.

Uniformes. — On ne sait toujours rien du changement projeté aux uniformes d'administration : on a cru un moment au *jaune*. Dès lors les actions du jaune ont baissé et à l'heure qu'il est elles n'ont plus même de cours. Pourquoi ce revirement si subit ? Les dieux seuls le savent.

Aujourd'hui on dit que l'uniforme du génie modifié par les garnitures *argent* va certainement devenir la nouvelle ordonnance. Il paraît qu'après avoir contemplé l'arc-en-ciel et ses couleurs on n'a rien trouvé qui pût être donné à l'administration. Les unes sont trop voyantes, les autres trop pâles et d'autres enfin sont déjà retenues.

De plus on parle de *nouvelles modifications*. On dit que les lieutenants-colonels et colonels d'infanterie vont avoir l'uniforme d'infanterie, c'est-à-dire les *garnitures argent* ; on prétend aussi qu'on va supprimer les larges bandes amaranthes des pantalons de l'état-major général. Qu'y a-t-il de fondé dans tous ces bruits ? Nous n'en savons rien. Peut-être ne reposent-ils sur aucune base. Mais le fait est qu'on parle de la chose.

La tradition n'est pas l'histoire : mais elle a une valeur historique parce qu'elle montre les sentiments d'une nation : de même ces *on-dit* ne reposent peut-être sur rien de sérieux, mais ils prouvent que nous avons le goût du changement. A peine a-t-on une ordonnance que déjà des esprits ingénieux cherchent quelque chose de nouveau.

ÉTRANGER

Bulgarie. — Composition de l'artillerie et armement des troupes. — L'artillerie se compose de deux régiments attachés chacun à une des deux divisions de l'armée bulgare. Le 1^{er} régiment comprend 6 batteries de campagne : chaque batterie comporte 4 pièces en temps de paix et 8 en temps de guerre (avec le matériel correspondant) ; ces pièces sont des canons de 4 livres et de 9 livres russes ou des canons Krupp de 8 cm. Il y a 130 chevaux par batterie ; la couleur des attelages varie d'une batterie à l'autre. Le 2^e régiment n'a encore que trois batteries de campagne ; on s'occupe activement de la formation de trois autres batteries destinées à compléter ce régiment. Il y a, en outre, à Roustchouk un bataillon d'artillerie à pied destiné à l'attaque et à la défense des places.

Les deux arsenaux de Roustchouk et de Rasgrad servent de parcs pour les approvisionnements de matériel, d'armes et de munitions ; on y trouve, comme bouches à feu, des mitrailleuses et quelques batteries de canons de montagne.

L'artillerie est sous les ordres d'un général-inspecteur.

L'infanterie a été armée, en 1880 du fusil Berdan, muni d'une baïonnette.

La cavalerie est pourvue de la carabine Berdan (les sous-officiers ont le revolver) ; son sabre est le chachka caucasien que portent d'ailleurs tous

les officiers de l'armée. Les chevaux ont un harnachement analogue à celui de la cavalerie cosaque; il consiste en une selle légère et en un filet.

L'artillerie bulgare a à peu près le même mode d'attelage que l'artillerie cosaque; il y a aussi 6 chevaux par pièce. Les caissons sont à deux roues, avec trois chevaux de front.
(*Revue d'artillerie.*)

France. — **Travaux d'étude des officiers d'infanterie.** — Aux termes de l'instruction du 15 mars 1879, le ministre doit envoyer, chaque année, le programme d'un certain nombre de questions destinées aux travaux d'étude des officiers d'infanterie. En raison de son caractère permanent d'utilité, le programme donné en 1879 et maintenu en 1880 devra servir encore de base aux sujets à traiter cette année, et messieurs les généraux et les chefs de corps auront à se conformer aux règles tracées dans l'instruction précitée du 15 mars 1879 et dans la lettre ministérielle du 11 novembre 1880.

Le ministre rappelle que les officiers doivent être invités à traiter des questions d'étude. Messieurs les officiers supérieurs et les généraux auront à noter et à classer avec soin ces travaux, dont quelques-uns, choisis parmi les meilleurs, lui seront envoyés. Ils pourront même faire mettre en pratique ou en expérience les améliorations et les méthodes proposées.

Le ministre continuera en 1882 à encourager et à récompenser les officiers qui se seront fait remarquer par leur bonne volonté et le mérite de leurs œuvres.

Toutefois, l'examen des travaux produits en 1880 a démontré que souvent les officiers ont abordé des questions d'un caractère trop général et dépassant leur compétence. Tout en laissant à certains officiers la latitude de choisir leurs études, et tout en favorisant le travail sous quelque forme qu'il se présente, Messieurs les généraux et les chefs de corps devront ordinairement donner des questions bien déterminées et aboutissant surtout à une conclusion pratique.

Il est à désirer que les travaux faits par les officiers pendant l'hiver puissent s'appliquer facilement à l'instruction et au service du corps de troupes auxquelles ils appartiennent.

Le ministre recommande l'étude de chaque lieu de garnison au point de vue historique et statistique, la construction et l'autographie de la carte à grande échelle des environs ; l'élaboration de séries méthodiques d'exercices applicables aux terrains environnants pour l'enseignement des écoles de soldat, de compagnie, de bataillon, du service en campagne, etc., l'établissement d'atlases, composés de croquis de ces exercices avec légendes et explications.

Chaque garnison, chaque régiment devrait avoir ainsi des archives d'instruction, au grand profit de l'enseignement militaire.

Enfin, il importe que les officiers, dans leurs recherches, n'exposent pas des théories qui nécessiteraient des changements radicaux dans nos institutions, mais, au contraire, qu'ils se placent au point de vue de l'amélioration et du meilleur emploi des moyens et des ressources que l'on possède réellement.

C'est dans cet ordre d'idées qu'a été rédigé le programme suivant :

1° *Tactique et art militaire.*

I. *Tactique de l'infanterie.* — Modifications et améliorations à apporter aux manœuvres. — Disposition de combat contre l'artillerie; son action ; du terrain et des effets du feu des deux armes. — Conduite et tactique des colonnes en Afrique, marches et guerres de montagne. — Des soutiens de ca-

valerie ou d'artillerie. — Tactique des troupes d'extrême avant-garde; des troupes envoyées en reconnaissance.

Programmes d'instruction d'une compagnie; d'un bataillon. — Série d'exercices et de manœuvres pouvant être exécutés réellement sur les terrains variés des environs de garnisons; croquis à l'appui. — Programme de manœuvres de brigade.

Etude au point de vue tactique de l'une des batailles des guerres de 1870-71; de 1877-78 ou d'autres campagnes.

Instruction du soldat au moyen de placards, de planches dessinées ou autographiées; manuels. — Cours réduits.

II. *Service de marche.* — Moyens pratiques pour assurer la rapidité et la facilité de relations et de la correspondance entre les éclaireurs, les patrouilles, les grand'gardes, les avant-gardes ou flancs-gardes avec les gardes qui les détachent. — Dispositions des haltes gardées.

Composition, ordre de marches et escortes des convois de diverses natures, qui marchent à la suite des colonnes en arrière des armées.

Composition, devoirs et attributions des détachements de police d'arrière-garde.

III. — *Chemin de fer.* — Aménagements intérieurs des divers wagons pour le transport des troupes. — Moyens d'embarquement et d'arrimage du matériel et des chevaux des corps d'infanterie. — Consignes pour l'embarquement dans la gare de telle ou telle localité. — Consignes et détails d'installation et de service pour les différentes commissions d'étape de telle ou telle station. — Détails d'organisation pour les commandants d'étapes de guerre. — Protection des voies ferrées.

Lignes télégraphiques. — Etablissement d'observatoires sur un champ de bataille ou sur un terrain de manœuvres. — Procédés simples de télégraphie optique. — Recherches de systèmes simples de signaux pour pouvoir communiquer à petite distance soit dans les manœuvres, soit dans le service des casernes ou des camps, de jour et de nuit.

IV. — *Etude des environs de garnison*, des portions de frontières voisines, des diverses régions de la France. — Cartes à grande échelle. — Itinéraires. — Reconnaissances. — Etablissement de guides de la contrée.

V. — *Instruction et service.* — Etudes historiques de la contrée. — Historiques de régiments. — Carnets de campagne et aides-mémoire à l'usage des officiers de troupes de l'infanterie.

Organisation des environs de garnison, suivant des hypothèses de combats offensifs ou défensifs.

2^e Tir.

I. — Tir. — Procédés pratiques d'instruction. — Champ de tir. — Abris, buttes, matériel. — Tir de perfectionnement. — Récompenses. — Tir réduit.

II. — Appréciation des distances. — Moyens géométriques, simples et rapides. — Mesures sur le terrain. — Télémètre. — Méthode pour repérer le tir.

III. — Améliorations à l'armement actuel.

IV. — Du tir rapide, de son opportunité. — Des chargeurs.

V. — Des munitions. — Du paquetage. — Répartition des cartouches. — Procédés pratiques pour ravitailler les troupes en munitions pendant le combat.

VI. — Des feux de combat. — Feux inclinés au point de vue pratique. — Planchettes. — Carnets de tir.

3^e *Fortification.*

I. — Fortification de campagne. — Travaux de siège. — Etudes des travaux de campagne et de siège à différentes époques. — Applications pratiques aux environs des garnisons.

Plan de conduite d'un officier d'infanterie ayant à défendre des retranchements, un ouvrage fermé, un fort, une gare station d'étape.

II. — Outils, leur emploi ; leur transport par les troupes d'infanterie.

4^e *Législation. — Administration. — Statistique. — Service.*

I. — Des rengagements. — Des troupes spéciales. — Création d'écoles d'enfants de troupe, d'écoles de sous-officiers, de bataillons d'instruction. — Développement des sociétés civiles de gymnastique, d'instruction militaire, de tir.

II. — Moyens de donner l'éducation morale et militaire aux soldats. — Développement de l'esprit de corps et de camaraderie. — Théories à faire par les officiers à leurs hommes sur leurs devoirs. — Dispositions propres à développer l'influence des chefs sur leurs inférieurs. Des cercles des sous-officiers. — Des cantines.

III. — Améliorations et simplifications de détails à apporter à nos procédés actuels d'administration et de comptabilité en paix et en campagne.

IV. — Propositions relatives à la chaussure, à la coiffure, à l'habillement, à l'équipement, au campement, aux signes distinctifs. — Approvisionnement de mobilisation de compagnie.

Mobiliers de caserne, moyen de les améliorer.

Tableaux de paquetage de campagne, pour le soldat, le sous-officier, l'officier. — Tableaux de chargements des diverses voitures régimentaires. — Objets à emporter en campagne. — Cantines et sacoches d'officier.

V. — Alimentation de la troupe et des officiers dans toutes les circonstances de station, de marche, de mobilisation, de campagne. — Détails précis et pratiques sur les moyens à employer. — Ravitaillements en vivres. — Procédés pratiques de réquisition à employer par une troupe d'un petit effectif, moindre que celui d'un bataillon. *(Armée française.)*

France. — Nouveaux mortiers de 220 millimètres. — Nous empruntons à l'Aide-mémoire des officiers d'artillerie les détails suivants sur ces nouveaux mortiers en voie de construction.

Toutes les bouches à feu de ce modèle devaient, primitivement, être construites en acier; il en sera fait néanmoins un certain nombre en bronze mandriné. — Le tracé de la *Commission d'études* (Dépôt central) est approuvé en principe; le mortier a 2 mètres de longueur et pèse 2000 kil.

Pour le mortier en acier, le tube est renforcé par un rang de fretttes à sa partie postérieure : 1 frette de culasse, 3 fretttes intermédiaires, 1 frette-tourillons, 2 fretttes de calage. La frette-tourillons, en saillie sur le renfort, porte une anse, fixée par quatre vis à tête hexagonale. L'évidement intérieur des tourillons est hexagonal.

Les *rayures*, au nombre de 60 (à droite), sont progressives; leur profil est spécial (contre-flanc incliné).

Le *mécanisme de culasse* est semblable à celui du canon de 155 millimètres, à quelques petits détails près.

Il doit être construit également des *canons de 220 mm.*, en acier, frettés jusqu'à la bouche.